

Points

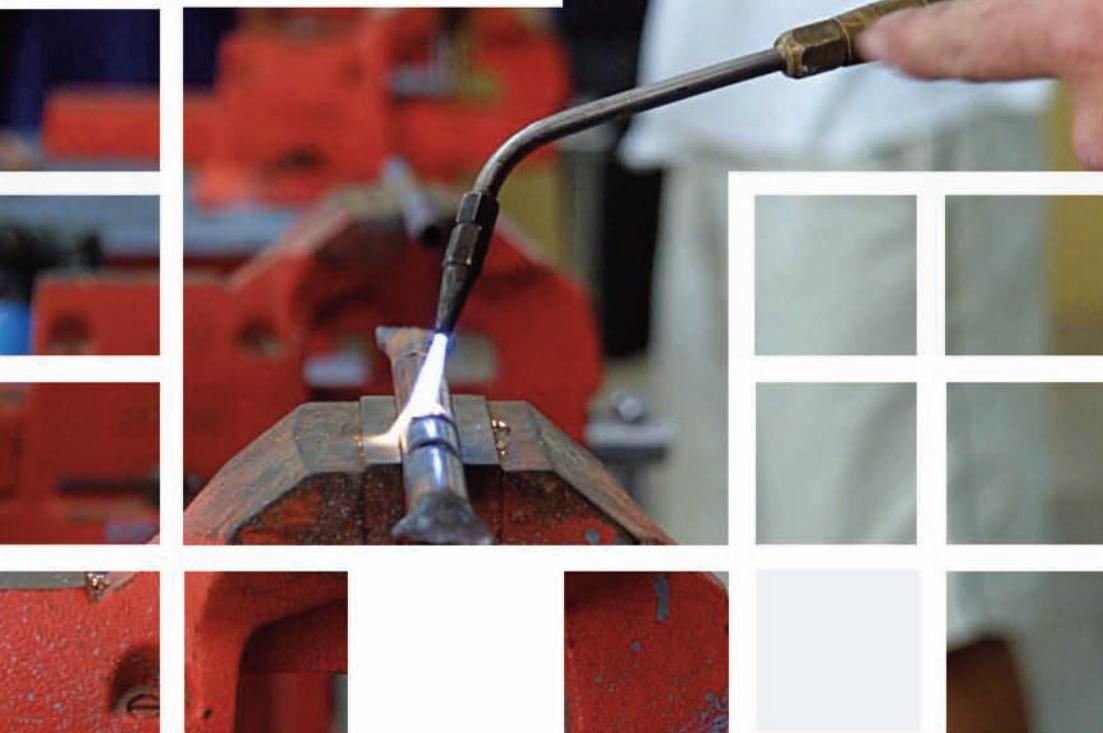
forts

08

De la Polynésie française

BILAN

**EMPLOI
2011**



2011, L'EMPLOI SALARIÉ AU PLUS BAS DEPUIS 2007

En 2011, le marché du travail polynésien perd 2 000 postes et poursuit sa contraction entamée depuis 2008. Dans le même temps, l'activité des entreprises continue de se dégrader avec une baisse de 2 % de son chiffre d'affaires, une fois corrigé de l'inflation. Au total, depuis fin 2007, 6 810 emplois salariés ont disparu pour 62 978 emplois déclarés à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) au 31 décembre 2011.



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

EMPLOI SALARIÉ AU 31/12 SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ							
	A n n é e					Variation annuelle	
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	moyenne 2011/2007
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%	%
Total Industrie	5 417	5 367	5 159	5 094	5 020	-1,5	-1,9
dont Industrie manufacturière	4 404	4 310	4 069	3 972	3 905	-1,7	-3,0
Total Construction	6 450	5 847	5 559	5 106	4 741	-7,1	-7,4
Total Tertiaire	35 916	35 785	35 517	34 511	33 381	-3,3	-1,8
dont Commerce ; réparation autom. motocy.	10 426	10 212	9 967	9 787	9 544	-2,5	-2,2
dont Transports et entreposage	6 045	6 005	5 914	5 780	5 652	-2,2	-1,7
dont Hébergement et restauration	7 499	7 278	7 066	6 759	6 662	-1,4	-2,9
Total emploi marchand non primaire	47 783	46 999	46 235	44 711	43 142	-3,5	-2,5
Total emploi Primaire	2 511	1 934	1 669	1 796	1 753	-2,4	-8,6
Total Tertiaire non marchand	19 494	19 189	19 067	18 445	18 083	-2,0	-1,9
dont Administration publique	15 443	15 077	14 923	14 298	14 033	-1,9	-2,4
dont Enseignement	660	606	614	553	413	-25,3	-11,1
dont Santé humaine et action sociale	3 391	3 506	3 530	3 594	3 637	1,2	1,8
Total emploi salarié	69 788	68 122	66 971	64 952	62 978	-3,0	-2,5

Sources : CPS, ISPF

L'accélération de la baisse globale en 2011 s'explique par la détérioration de la situation pour les salariés du secteur marchand, et plus particulièrement pour ceux du secteur tertiaire et de la construction. À ces pertes d'emplois marchands s'ajoutent cette année des réductions d'effectifs dans le secteur tertiaire non marchand.

6 700 EMPLOIS SUPPRIMÉS POUR 4 700 EMPLOIS CRÉÉS EN 2011

EMPLOI SALARIÉ AU 31/12 ET EMPLOYEURS					
	A n n é e				
	2007	2008	2009	2010	2011
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre
Nombre d'employeurs au 31/12	6 490	6 517	6 436	6 230	6 130
Employeurs déclarants à n-1		5 555	5 522	5 404	5 193
	0 %	85 %	86 %	87 %	85 %
Total emploi salarié	69 788	68 122	66 971	64 952	62 978
Emplois liés à la baisse du nombre d'employeur		-2 801	-2 239	-2 601	-2 539
Emplois créés liés au nouveaux employeurs		2 710	2 280	2 125	1 977
Pertes d'emplois chez les employeurs vivants en n-1		1 575	1 192	1 543	1 412

Sources : CPS, ISPF

Les pertes d'emplois nettes observées en 2011 correspondent à une baisse moyenne des effectifs de 3 % depuis 2010.

Sur les 6 130 employeurs déclarant des salariés au 31/12/2011, 85 % d'entre eux déclaraient déjà des salariés un an plus tôt.

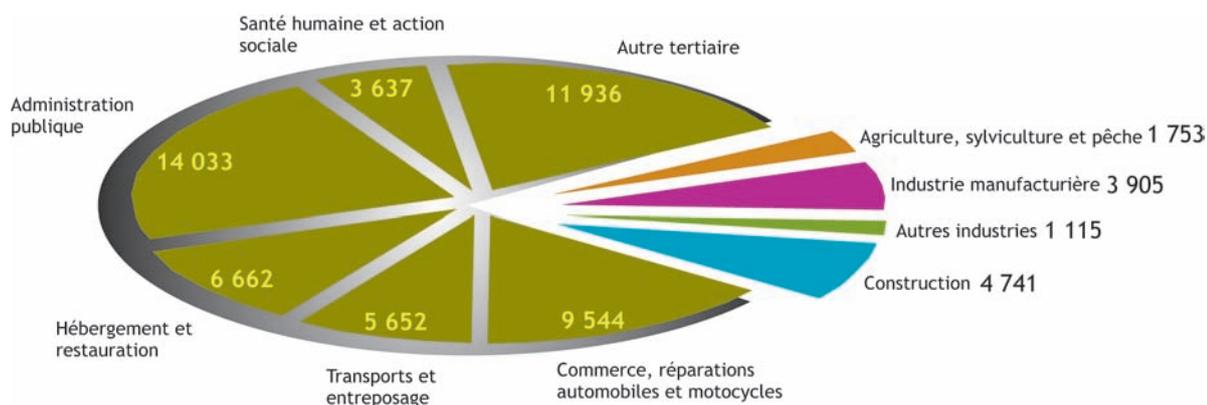
Parmi ces employeurs pérennes, le nombre de salariés a baissé en moyenne de 2,3 %, mais ils ont connu des évolutions différentes. Ainsi, un quart d'entre eux, qui représente 32 800 employés au 31/12/2011, ont réduit leurs effectifs de 11 %. Sur cette même période, un sixième des employeurs qui déclaraient des salariés un an plus tôt (18 600 employés au 31/12/2011) ont poursuivi leur recrutement en s'entourant de 18 % de collaborateurs supplémentaires.

Autre composante de la baisse de l'emploi salarié, le ralentissement de l'inscription de nouveaux employeurs qui ne permet de créer que 2 000 emplois nouveaux, alors que dans le même temps les fermetures d'entreprises ont remis 2 500 salariés sur le marché du travail.

UN TURN-OVER IMPORTANT DANS LA CONSTRUCTION

Comme le secteur tertiaire concentre 80 % de l'emploi salarié, le marché du travail polynésien suit la tendance de ce secteur et a vu ses effectifs marchands et non marchands diminuer de 2,8 % en 2011. Cette baisse s'explique par la perte de 965 emplois chez les employeurs déclarant depuis au moins deux ans, cumulée à la suppression de 1 974 emplois liés à la fermeture d'entreprises en 2011. Le rythme des nouvelles embauches (1 447 nouveaux postes), liées aux nouveaux employeurs du secteur, ne suffit pas à compenser cette baisse.

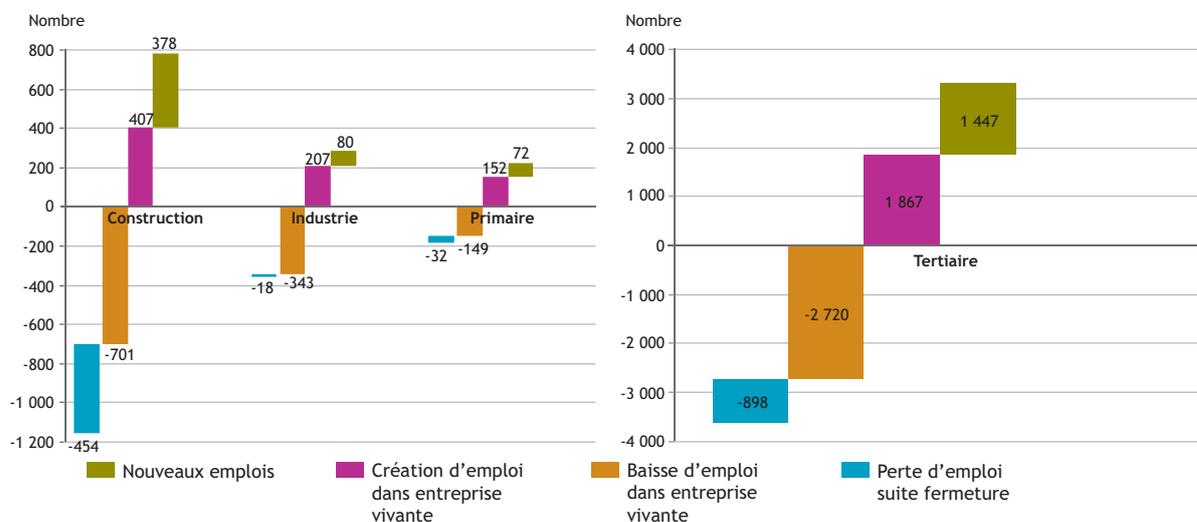
RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR ACTIVITÉ EN 2011



Sources : CPS, ISPF

Le secteur de la construction qui a longtemps été porteur de l'emploi polynésien continue de réduire ses effectifs. Des mouvements de grande ampleur s'opèrent dans la construction avec 21 % des employeurs de 2010 qui disparaissent en 2011 et qui embauchaient 450 personnes, et l'arrivée de nouveaux employeurs (13 % du total des nouveaux employeurs) qui ont employé 378 salariés. Dans la même période, les employeurs déclarant déjà des salariés en 2010 ont diminué leurs effectifs de 8 % en moyenne, soit 290 personnes en moins.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ

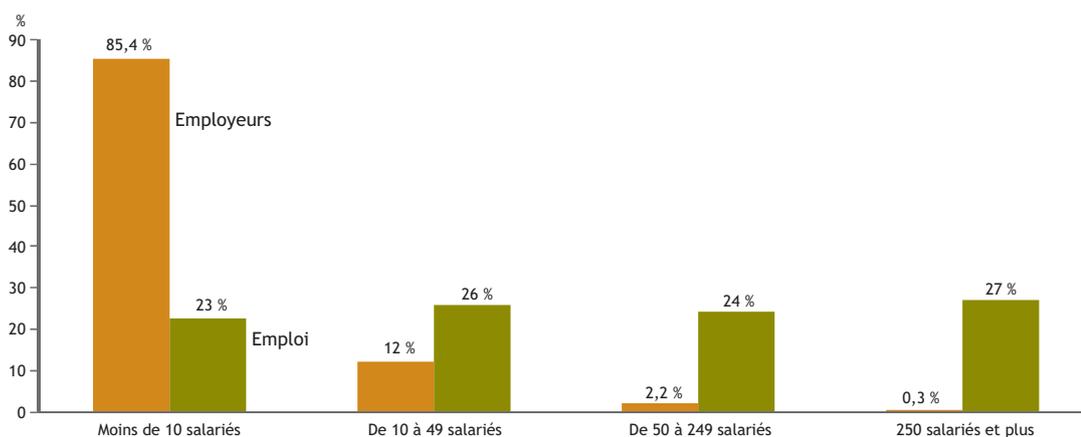


Sources : CPS, ISPF

LA BAISSÉ D'EMPLOI S'INTENSIFIE DANS LES GRANDES ENTREPRISES

Le tissu des employeurs polynésiens est constitué en très grande majorité de structures employant moins de 10 salariés. En contrepartie 3 % des employeurs concentrent 50 % de l'emploi.

RÉPARTITION DES EMPLOIS ET DES EMPLOYEURS PAR TAILLE D'EMPLOYEUR



Sources : CPS, ISPF

Les très grandes entreprises qui résistaient plutôt bien jusqu'en 2010, ont fortement comprimé leurs effectifs jusqu'à expliquer 60 % du recul de l'emploi salarié polynésien en 2011. De la même façon, les petits employeurs réduisent leurs effectifs en 2011 alors que ces structures avaient été relativement épargnées par la crise depuis 2007.

EMPLOI AU 31/12 SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS							
	A n n é e					Évolution annuelle	
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	moyenne 2011/2007
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%	%
Moins de 10 salariés	15 368	15 511	15 355	14 864	14 403	-3,1	-1,6
De 10 à 49 salariés	18 250	17 660	17 147	16 660	16 262	-2,4	-2,8
De 50 à 249 salariés	17 217	16 435	15 965	15 325	15 367	0,3	-2,8
250 salariés et plus	18 953	18 516	18 504	18 103	16 946	-6,4	-2,8
Total général	69 788	68 122	66 971	64 952	62 978	-3,0	-2,5

Sources : CPS, ISPF

DES BAISSES D'EFFECTIFS PLUS MARQUÉES CHEZ LES BAS SALAIRES ET LES TEMPS PLEIN

La part des effectifs salariés gagnant en moyenne moins de 200 000 F.CFP par mois continue de diminuer (50 % en 2007 pour 44 % en 2011). Deux emplois sur trois perdus en Polynésie française correspondent à cette tranche salariale. Malgré cela, il n'y a pas de nivellement vers le haut des rémunérations proposées en Polynésie française mais une poursuite des restructurations d'entreprises portant sur les emplois les moins rémunérés.

Dans le secteur de la construction, près de deux tiers des emplois sont dans cette tranche inférieure de salaire ; leur nombre a diminué de 7,6 % sur l'année 2011 et de 35 % depuis 2007.

EFFECTIFS SALARIÉS PAR TRANCHE DE SALAIRE AU 31/12							
	A n n é e					Évolution annuelle	
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	moyenne 2011/2007
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%	%
De 0 F.CFP à 100 000 F.CFP	10 815	9 012	9 681	8 618	8 748	1,5	-5,2
De 100 000 F.CFP à 200 000 F.CFP	23 759	22 343	20 750	20 112	18 836	-6,3	-5,6
De 200 000 F.CFP à 300 000 F.CFP	11 232	11 298	11 518	11 252	10 874	-3,4	-0,8
De 300 000 F.CFP à 400 000 F.CFP	8 630	8 964	8 505	8 428	8 158	-3,2	-1,4
De 400 000 F.CFP à 600 000 F.CFP	7 954	8 510	8 436	8 419	8 459	0,5	1,6
600 000 F.CFP et plus	7 398	7 995	8 081	8 123	7 903	-2,7	1,7
Total général	69 788	68 122	66 971	64 952	62 978	-3,0	-2,5

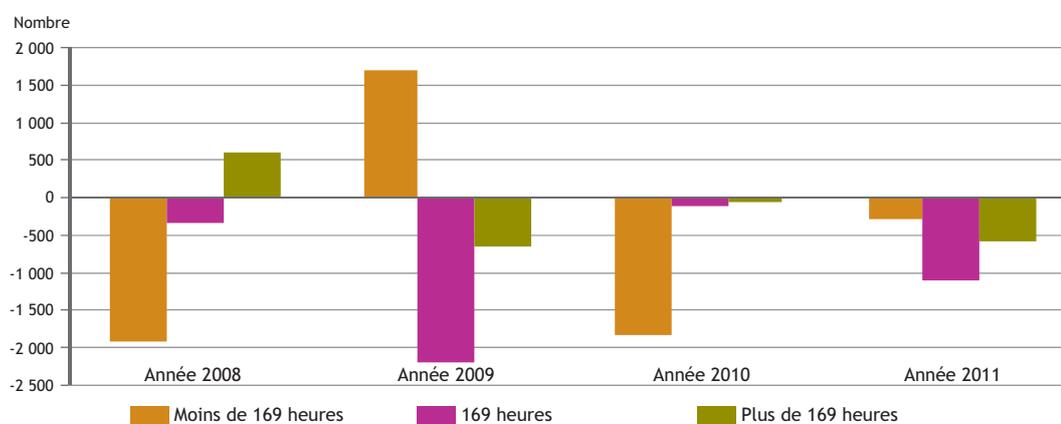
Sources : CPS, ISPF

Ainsi depuis 2007, la variation des effectifs salariés gagnants moins de 200 000 F.CFP est de - 20 %, de - 4 % pour ceux gagnant entre 200 000 et 300 000 F.CFP et reste positive pour les emplois de plus de 400 000 F.CFP.

Cette diminution du nombre de salariés gagnant moins de 200 000 F.CFP concerne principalement les salariés à temps plein (un tiers d'entre eux). L'effectif des emplois à temps partiel (79 heures en moyenne par mois), qui représente 60 % des postes rémunérés moins de 200 000 F.CFP, reste stable cette année.

Les emplois rémunérés plus de 300 000 F.CFP (39 % de l'emploi) ont mieux résisté aux politiques de restructuration et aux baisses du nombre d'employeurs intervenues depuis 2007. Les effectifs des salariés dans cette tranche de rémunération ont même progressé sur la période. Au regard de l'évolution du nombre de salariés en 2011, cette tendance semble marquer le pas, mais, sur plus longue période, il ressort que ces évolutions traduisent des modifications plus profondes dans l'organisation du travail.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR TRANCHE HORAIRE



Sources : CPS, ISPF

UN MILLION D'HEURES DE TRAVAIL SALARIÉ PERDUES DEPUIS 2007

Concomitamment à la baisse des effectifs, la durée de travail a fortement baissé depuis 2007 avec plus d'un million d'heures perdues. Cette baisse du nombre d'heures travaillées étant sensiblement plus forte que celle de l'emploi salarié, la durée moyenne du travail par salarié diminue de 1 heure pour arriver à 146 heures par mois. Cette évolution du volume horaire plus marquée que celle du nombre d'emplois implique une baisse plus importante du nombre d'emplois équivalents temps plein, qui recule de 3,8 % en 2011.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR TRANCHE D'ÂGE DES SALARIÉS

	A n n é e					Évolution annuelle	
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	moyenne 2011/2007
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%	%
10-19 ans	144 219	100 216	71 066	66 036	51 211	-22,4	-22,8
20-29 ans	2 670 213	2 562 927	2 348 221	2 233 083	2 038 638	-8,7	-6,5
30-39 ans	3 286 776	3 206 372	3 073 789	3 009 770	2 899 406	-3,7	-3,1
40-49 ans	2 727 219	2 797 662	2 785 146	2 781 494	2 758 864	-0,8	0,3
50-59 ans	1 218 412	1 237 833	1 278 904	1 299 511	1 294 724	-0,4	1,5
Plus de 60 ans	150 192	156 416	162 014	163 349	155 759	-4,6	0,9
Total général	10 197 032	10 061 426	9 719 139	9 553 243	9 198 604	-3,7	-2,5

Sources : CPS, ISPF

STABILITÉ DU SALAIRE MOYEN EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cette contraction plus sévère du marché du travail pour les salaires inférieurs à 200 000 F.CFP minore l'impact que la baisse des effectifs salariés induit sur la masse salariale annuelle en Polynésie. Ainsi la masse salariale versée en 2011 baisse de 2,1 % et pour tomber à 202 milliards de F.CFP.

Le salaire moyen par emploi reste quasiment stable à 267 000 F.CFP (+ 0,4 %) en 2011 par rapport à 2010. Ce phénomène se retrouve dans l'ensemble des secteurs, excepté l'industrie et le secteur primaire où il progresse respectivement de 1,7 % et 1,3 %. Cependant, avec une inflation de 1,8 % en 2011, le pouvoir d'achat des salariés polynésiens continue de se dégrader.

ÉVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ							
	A n n é e					Évolution annuelle	
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	moyenne 2011/2007
Unité :	F.CFP	F.CFP	F.CFP	F.CFP	F.CFP	%	%
1 Primaire	150 787	153 111	141 000	143 652	145 579	1,3	-0,9
2 Industrie	247 925	266 022	277 920	280 166	284 828	1,7	3,5
3 Construction	174 897	186 206	191 100	194 020	194 915	0,5	2,7
4 Tertiaire	247 414	267 828	269 777	275 975	276 587	0,2	2,8
Total général	237 143	256 341	260 412	266 092	267 172	0,4	3,0

Sources : CPS, ISPF

Quant au salaire moyen équivalent temps plein (EQTP), il se situe à 309 000 F.CFP en 2011. Sur un an, il progresse de 0,9 %. Cette hausse est plus marquée dans le domaine de l'industrie (+ 2,2 %), de l'administration publique (+ 1,8 %) et dans le commerce de détail (+ 1,6 %). A contrario, le salaire moyen (EQTP) diminue dans l'hôtellerie restauration (- 1 %) et est stable dans le secteur primaire.

LES EMPLOIS FÉMININS BAISSENT MOINS VITE QUE LES EMPLOIS MASCULINS

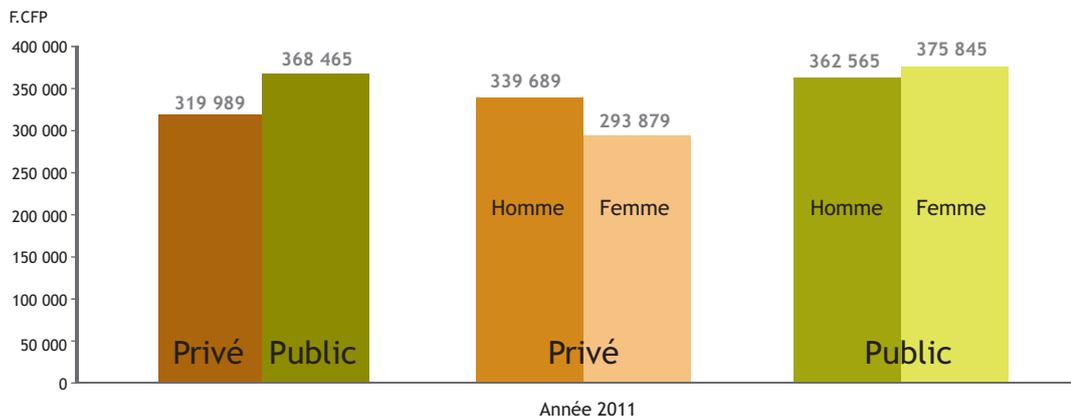
La structure du marché du salariat polynésien est toujours majoritairement masculine avec 56 % des postes occupés. De même, 55 % des emplois à temps plein sont occupés par des hommes. Des différences plus marquées entre les sexes existent pour les postes à temps partiel et ceux qui nécessitent des heures supplémentaires. Les femmes sont ainsi seulement 7 % (deux fois moins que les hommes en proportion) à faire des heures supplémentaires alors que 38 % d'entre elles occupent des postes à temps partiel (contre 30 % des hommes).

EFFECTIFS SALARIÉS PAR TRANCHE HORAIRE ET SEXE							
	A n n é e					Variation annuelle	
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	moyenne 2011/2007
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%	%
Homme	39 952	38 560	37 615	36 513	34 990	-4,2	-3,3
Moins de 169 heures	12 596	11 111	11 757	10 854	10 702	-1,4	-4,0
169 heures	22 140	21 655	20 516	20 385	19 533	-4,2	-3,1
Plus de 169 heures	5 216	5 794	5 342	5 274	4 755	-9,8	-2,3
Femme	29 836	29 562	29 356	28 439	27 988	-1,6	-1,6
Moins de 169 heures	11 080	10 635	11 690	10 757	10 628	-1,2	-1,0
169 heures	16 439	16 588	15 519	15 533	15 276	-1,7	-1,8
Plus de 169 heures	2 317	2 339	2 147	2 149	2 084	-3,0	-2,6
Total général	69 788	68 122	66 971	64 952	62 978	-3,0	-2,5

Sources : CPS, ISPF

Au regard du salaire équivalent temps plein, ou de la situation des salariés qui travaillent 169 heures, un écart de 8 % subsiste au profit des hommes. Cet écart est même de 14 % dans les entreprises privées alors que le secteur public rémunère mieux les femmes à temps plein.

SALAIRE MOYEN POUR LES SALARIÉS À TEMPS PLEIN SUIVANT LE SECTEUR EN 2011

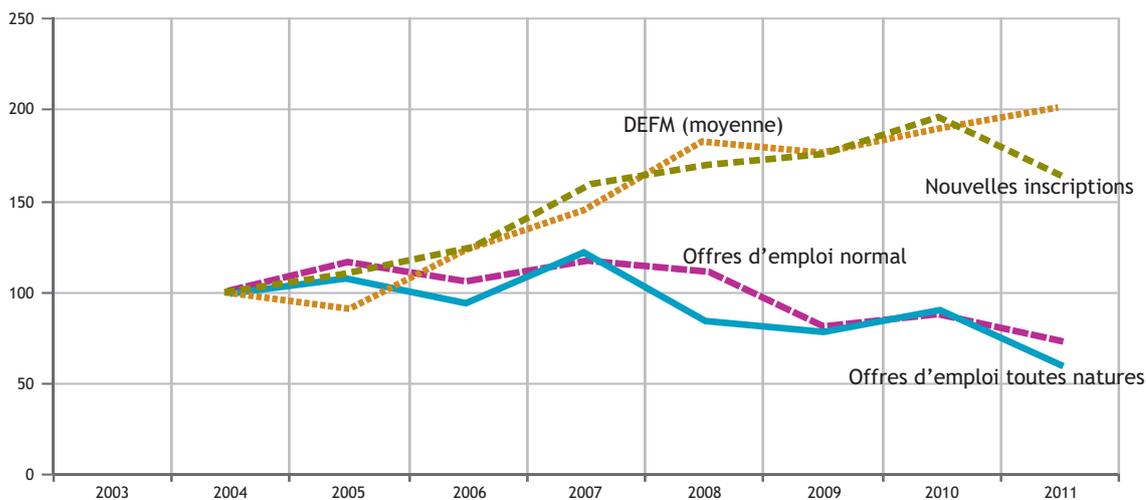


Sources : CPS, ISPF

UN NOMBRE RECORD DE DEMANDEURS D'EMPLOI ENREGISTRÉS AU SEFI...

Les chiffres du Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI) décrivent toujours un marché du travail très déséquilibré : le nombre de demandes pour une offre d'emploi normal est stabilisé à 12 depuis 2009. Ce ratio augmente de 3 demandes en 2010 à 4 en 2011 pour l'ensemble des offres d'emploi.

ÉVOLUTION DES OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI ENREGISTRÉES AU SEFI



Sources : SEFI, ISPF

En moyenne en 2011, 8 800 demandes d'emploi sont restées non satisfaites à chaque fin de mois (DEFM), soit un léger recul de 3 % par rapport à 2010. Au mois d'octobre 2011, le SEFI enregistre le même record qu'au mois d'octobre 2010 avec 9 965 demandes non satisfaites en fin de mois.

La durée de recherche d'emploi s'allonge en 2011 ; les personnes inscrites depuis moins de trois mois sont moins nombreuses tandis que les autres progressent rapidement passant de 20 % de l'ensemble des DEFM à 28 % en moyenne en 2011. Les demandeurs inscrits depuis plus d'un an ont plus que doublé atteignant 190 DEFM en moyenne à chaque fin de mois. Les nouveaux demandeurs sont donc moins nombreux, mais les débouchés aussi.

Les demandeurs ayant des diplômes supérieurs au baccalauréat sont de plus en plus nombreux à s'inscrire au SEFI (+ 14 %, soit une moyenne de 900 DEFM), traduisant à la fois une hausse du nombre de ces diplômés mais aussi une diminution des débouchés. Les bacheliers augmentent de 13 % soit 2 240 personnes. Le nombre de demandeurs de niveau CAP, BEP ou BEPC est stable sur un an, en revanche l'effectif de ceux ayant un niveau inférieur diminue de 20 % à 2 570 personnes.

Le nombre de femmes inscrites au SEFI est relativement stable (+ 1,3 %) tandis que le nombre d'hommes diminue en moyenne de 8 % sur un an. Les femmes demeurent plus nombreuses que les hommes à y rechercher un emploi (4 900 femmes et 3 900 hommes en moyenne à chaque fin de mois en 2011).

Les principaux motifs d'inscription demeurent la fin de contrat, le stage professionnel, la première demande d'emploi et la reprise d'activité, ce dernier motif étant le seul en hausse en 2011 (+ 10 %).

...ET DES OFFRES EN BAISSÉ

Les offres d'emploi normal du SEFI diminuent de 16,4 % en 2011 soit 2 400 postes offerts. Un quart de ces postes sont des créations, le reste concerne des remplacements. Ils se répartissent en quatre parties quasi égales en fonction du niveau scolaire requis : 670 postes ne requièrent aucun diplôme, 580 sont pour des bacheliers, 560 pour des étudiants, et 520 pour des CAP/BEP. Les offres destinées aux bacheliers et étudiants progressent respectivement de 13 et 14 %, tandis que celles pour les niveaux inférieurs au bac diminuent de 10 % (5 650 offres). Les principaux domaines de formation recherchés par les employeurs restent l'hôtellerie-restauration-tourisme avec 353 postes, l'économie, gestion, finances avec 308 postes, le commerce avec 228 postes et le BTP, architecture avec 160 postes.

Pour la troisième année consécutive, les offres d'emploi aidé sont plus nombreuses que les offres d'emploi normal. Les offres d'emploi aidé dans le secteur marchand diminuent de 34 % sur un an, soit 2 370 postes offerts et les offres d'insertion (stages dans le secteur non marchand) de 63 % soit 1 217 offres.

Enfin, les offres en formation professionnelle diminuent de 22 %.

Au total, 7 230 offres d'emploi de toutes natures ont été proposées par le SEFI en 2011, soit une baisse de 36 % sur un an.

OFFRE D'EMPLOI DE TOUTES NATURES

	A n n é e					Variation annuelle 2011/2010
	2007	2008	2009	2010	2011	
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%
I. OFFRES D'EMPLOI	7 474	6 349	5 830	6 432	4 737	-26
dont : Offres d'emploi normal	3 800	3 618	2 633	2 833	2 367	-16
Offres d'emploi aidé (secteur marchand)	3 674	2 731	3 197	3 599	2 370	-34
dont : 1. Contrats en entreprise	730	829	1 058	1 308	1 197	-8
Offres CED	664	747	745	678	538	-21
Offres APP	12	11	9	8	11	38
Offres CTH	54	71	36	569	602	6
Offres CRE	-	-	268	53	46	-13
2. Stages en entreprise	2 580	1 779	2 054	2 259	1 154	-49
Offres CPIA	1 919	1 387	1 510	1 744	677	-61
Offres SIE	355	192	292	247	209	-15
Offres STH	306	200	252	268	268	0
3. Aides à la création d'entreprise	364	123	85	32	19	-41
Offres ICRA	364	123	85	32	19	-41
II. OFFRES DE STAGE DE FORMATION	4 230	2 016	1 881	1 636	1 277	-22
dont : Demandeurs	1 162	1 376	1 016	1 578	1 130	-28
Accompagnements (CPIA, CDL, STH, APP)	366	281	782	25	130	420
Formation et Accompagnements ICRA	901	299	83	33	17	-48
III. OFFRES D'INSERTION (secteur non marchand)	2 915	1 780	1 771	3 279	1 217	-63
dont : Offres de stages CPIA	2 003	1 388	1 771	2 840	855	-70
Offres de stages CDL	912	392	0	439	362	-18
OFFRES D'EMPLOI DE TOUTES NATURES (I+II+III)	14 619	10 145	9 482	11 347	7 231	-36

Rq : la gestion des stages de formation professionnelle pour les salariés a été transférée à la CCISM courant 2008

Sources : SEFI, ISPF

L'INCITATION AU MAINTIEN DE L'EMPLOI (IME)

• EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 DU SEFI

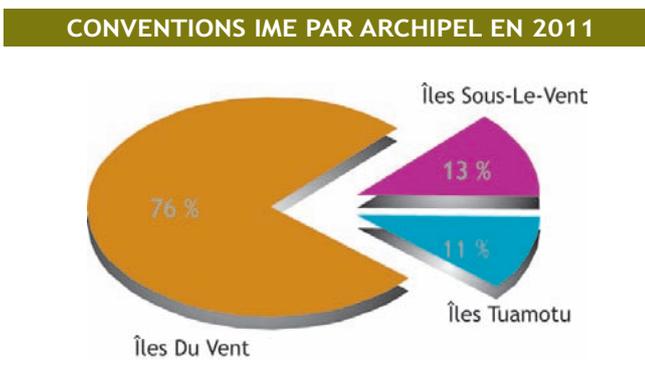
Ce dispositif de maintien de l'emploi est prévu depuis 2009 dans le code du travail. Il a pour objectif d'éviter les licenciements pour motif économique dans les entreprises qui sont contraintes de réduire leur activité compte tenu de la conjoncture économique ou d'un sinistre de caractère exceptionnel, en prenant en charge une partie de la perte de salaire subie par le salarié du fait de la réduction de son temps de travail. L'IME fait l'objet de conventions de trois mois entre l'employeur et le SEFI. Durant ces 3 mois, en contrepartie du maintien de l'emploi, le SEFI verse à l'employeur un pourcentage de la perte de salaire brut subie chaque mois par le salarié et la part patronale des cotisations sociales afférentes à l'IME. Le montant de l'IME est plafonné à 20 % de deux fois le SMIG en vigueur, soit actuellement 59 796 F.CFP. Le SEFI n'intervient plus au-delà de 20 % de réduction du temps de travail.

En 2011, 208 conventions de trois mois ont été conclues avec 73 entreprises différentes (certaines entreprises ayant bénéficié consécutivement de plusieurs conventions IME). Ces conventions ont concerné 18 837 salaires sur l'ensemble de l'année 2011, soit 2 216 salariés. Si le nombre de conventions est quasiment stable par rapport à 2010, elles concernent des entreprises à effectifs plus restreints, d'où le nombre de salaires concernés en baisse (- 14 %). En effet, plusieurs établissements hôteliers principalement de Bora-Bora sont sortis de l'IME en 2011.

CONVENTIONS ET SALAIRES			
	Année		
	2009*	2010	2011
Unité :	nombre	nombre	nombre
Conventions réalisées	122	206	208
Salaires concernés	9 047	21 996	18 837

* du 1^{er} juin au 31 décembre

Sources : SEFI, ISPF



Sources : SEFI, ISPF

3 %

Les pertes d'emplois nettes observées en 2011 correspondent à une baisse moyenne des effectifs de 3 % depuis 2010.



• *L'hôtellerie et la perliculture premiers bénéficiaires des IME*

Aux Îles Sous-le-Vent, 89 % des conventions IME concernent le secteur de l'hôtellerie. Aux Tuamotu, 87 % des conventions concernent le secteur de la perliculture. Aux Îles Du Vent, la part des activités manufacturières a nettement progressé (35 % des conventions en 2011 contre 30 % en 2010). Il en est de même pour le secteur du commerce (23 % des conventions en 2011 contre 16 % en 2010) et le secteur de la construction (12 % des conventions en 2011 contre 9 % en 2010).

Sur les 73 entreprises ayant bénéficié de l'IME en 2011, 21 sont entrées dans le dispositif en cours d'année. Sur ces 21 nouvelles entités : 8 sont issues du secteur du commerce, 6 du BTP, 4 de l'Industrie, 2 de la restauration, et une de la grande hôtellerie.

• *La situation dans l'hôtellerie s'améliore courant 2011*

18 entreprises bénéficient sans discontinuer de l'IME depuis la création du dispositif en juin 2009, soit depuis 30 mois. Ce sont principalement des entreprises du secteur de l'hôtellerie (7 hôtels), de la perliculture (8 fermes perlières) et 3 entreprises de l'industrie manufacturière. Si le secteur de l'hôtellerie-restauration ne totalise que 24 % des conventions IME, il représente tout de même 66 % de l'ensemble des salaires soutenus par l'IME. En effet, il s'agit généralement d'importantes structures ayant des effectifs compris entre 80 et 240 personnes alors que les entreprises des autres secteurs d'activité sont de tailles plus modestes. Toutefois, cette part a légèrement régressé par rapport à 2010 puisqu'elle représentait 74 % des salaires aidés par l'IME. Ceci s'explique par le fait que plusieurs établissements hôteliers principalement à Bora-Bora sont sortis du dispositif IME cette année.

On constate une amélioration de la situation du secteur hôtelier au vu du nombre moyen de salaires soutenus mensuellement par l'IME. Dès le début de l'année, l'amélioration des taux de fréquentation touristique a permis aux hôtels de diminuer le recours à la réduction du temps de travail voire, de sortir du dispositif IME pour remettre une partie ou la totalité de leur personnel à temps plein. De juillet à décembre 2011, ce sont en moyenne 978 salaires qui sont soutenus mensuellement par l'IME dans le secteur de l'hôtellerie.

Globalement, l'ensemble des secteurs d'activité semble connaître une amélioration de leur activité à partir du mois de juillet à l'exception des secteurs du BTP, du commerce et de l'industrie manufacturière où le nombre de salaires soutenus par l'IME est plus important sur le second semestre de l'année que sur le premier.

Le dispositif IME s'adresse également aux entreprises contraintes de réduire (voire arrêter) leur activité du fait d'un sinistre de caractère exceptionnel. En 2011, 2 entreprises ont bénéficié de l'IME suite à un incendie. ■

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF